



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
COMMUNE DE  
ST GILDAS DE RHUYS

SERVICE  
URBANISME  
ET  
HABITAT  
  
URBANISME  
AMENAGEMENT  
EST

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à jour

Arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la presqu'île de Rhuys et de Damgan et instituant une nouvelle servitude référencée PM1

31 JAN. 2015



Tableau des Servitudes  
d'utilité publique

Document établi le 29 janvier 2015



COMMUNE DE SAINT GILDAS DE RHUYS

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
<p>Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits</p>	<p>1 - Menhir à Liorh Larzonic (classé)                  2 - Menhir de Men en Palud (inscrit)                  3 - Menhir de Clos er Bé à Croix de By (inscrit)                  4 - Menhirs de Clos er Bé au Net (inscrit)                  5 - Allée couverte Clos er Bé au Net (classé)                  6 - Menhir de Pen Guen (inscrit)                  7 - Eglise au bourg (classé)                  8 - Dolmen à Port Maria (classé)                  9 - Menhir dit Pierre Jaune à Kercambre (inscrit)                  10 - Débordement du Menhir à la Motte Largueven de la commune de Sarzeau (inscrit)</p>	<p>Loi du 31-12-1913 modifiée                  Circulaire du 02-12-1977                  (Ministère de la Culture et de l'Environnement)</p>	<p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine                  31 rue Thiers                  56000 VANNES</p>	<p>AC 1</p>
<p>Servitude de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits</p>	<p>A - Site inscrit du Golfe du Morbihan                  B - Site inscrit des Hameaux de la Saline, de Kervert et du Net                  C - Site classé de Kervert-Kerjouanno                  D - Site classé des Rochers de la pointe du Grand Mont</p>	<p>Loi du 02-05-1930 modifiée                  Circulaire du 02-12-1977                  (Ministère de la Culture et de l'Environnement)</p>	<p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine                  31 rue Thiers                  56000 VANNES</p>	<p>AC 2</p>

Arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la presqu'île de Rhuys et de Damgan et instituant une nouvelle servitude référenciée PM1  
 Document établi le 30 janvier 2015

COMMUNE DE SAINT GILDAS DE RHUYS

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude concernant la protection des établissements ostréicoles et coquilliers et les gisements naturels d'huîtres et de coquillages	Au nord du trait	Décret du 30-10-1935 - articles 2 et 10 Décret du 25-01-1945 (littoral du Morbihan)	Direction de l'Agence Régionale de Santé 32 boulevard de la Résistance B.P. 514 56019 VANNES CEDEX	AS 2
Servitude de passage des piétons le long du littoral	Voir dossier approuvé le 11 janvier 1988	Loi 76-1285 du 31-12-1976 complétée par la loi 86-2 du 03-01-1986 (loi littoral) Décret n° 77-753 du 07-07-1977 Décret n° 90-481 du 12-06-1990 Code de l'Urbanisme : Articles L 160-6 à L 160-8 Articles R 160-8 à R 160-33	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 8 rue du Commerce 56019 VANNES CEDEX	EL 9
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Réseau de distribution moyenne tension	Loi du 15-06-1906 modifiée Loi du 08-04-1946 (article 35) Ordonnance du 23-10-1958 Décret du 06-10-1967	ERDF Direction Territoriale Morbihan 38 rue George Caldray B.P. 204 56006 VANNES CEDEX	I 4

Arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la presqu'île de Rhuy et de Damgan et instituant une nouvelle servitude référenciée PM1

Document établi le 30 janvier 2015

**COMMUNE DE SAINT GILDAS DE RHUYS**

**MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**TABEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

<b>Objet</b>	<b>Désignation</b>	<b>Référence législative et réglementaire</b>	<b>Service public concerné</b>	<b>Référence au plan</b>
Servitude relative au plan de prévention des risques littoraux	PPRL de la presqu'île de Rhuys et de Damgan (voir dossier approuvé le 04 décembre 2014)	Loi 87-565 du 22-07-1987 modifiée Articles L 40-1 à 40-7 Loi 92-3 du 03-01-1992 - article 16 Décret n° 95-1089 du 05-10-1995 Arrêté préfectoral du 04/12/2014	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 8 rue du Commerce 56019 VANNES CEDEX	PM 1
Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Totalité du territoire communal	Code de l'Aviation Civile : Articles R 214-1 et D 244-1 à D 244-4 (Articles L 126-1 et R 126-1 du Code de l'Urbanisme)	Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Ouest Délégation Bretagne Aérodrome de Rennes-St Jacques B.P. 9149 35091 RENNES CEDEX	T7

Arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 approuvant le plan de prévention des risques littoraux de la presqu'île de Rhuys et de Damgan et instituant une nouvelle servitude référenciée PM1  
Document établi le 30 janvier 2015

Arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 approuvant le plan de prévention des risques littoraux  
de la presqu'île de Rhuy et de Dangan et instituant une nouvelle servitude référenciée PMI  
Document établi le 30 janvier 2015